



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

PV du 14 octobre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**



Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.



Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY du 20 octobre au 2 novembre 2025.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY-SOUS-SENART

Fermeture du stade Alain Mimoum jusqu'au 31 octobre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

COUPES

- U14 à jouer le 18 octobre 2025 à l'horaire officiel (date butoir le 1er novembre 2025) (Exempt : ST MICHEL 91 FC)

**TIRAGE le 28 octobre 2025 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier**

A jouer le 9 novembre 2025 :

- VETERANS (16^{èmes})
- + 45 ANS (cadrage avant 1/8^{èmes})
- + 55 ANS (cadrage avant 1/8^{èmes})
- U18 (1^{er} tour)

A jouer le 16 novembre 2025 :

- SENIORS ESSONNE (cadrage avant 16^{èmes})
- SENIORS DISTRICT (2^{ème} tour)

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.



Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U18 les clubs qualifiés en Coupe Gambardella et Coupe de Paris.

CALENDRIERS

U14

Courriel de PARAY FC en date du 14 octobre 2025
nous informant du forfait général de sa troisième équipe U14 évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour forfait général.

U16

Courriel de PLATEAU SACLAY ES en date du 13 octobre 2025
nous informant du forfait général de son équipe U16 évoluant en D4/D.
Amende réglementaire pour forfait général.

U18

Courriel des PORT. RIS ORANGIS US en date du 8 octobre 2025
nous informant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour forfait général.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 (article 10.3 du RSG du District)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

**ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91**

Seniors D5/A

15h00

Accord de la Commission.

au stade Louis Babin N°1 à LA NORVILLE (terrain en herbe)

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

PAYS LIMOURS ENT

U14 D3/C

13h00

Accord de la Commission.**FOOT FEMININ****FMI NON PARVENUES DU 4 OCTOBRE 2025****U18 F à 8****Match n° 54928103 * MILLY GATINAIS FC 1 / VILLABE ETS 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

U15 F à 8 * Poule A**Match n° 54928190 * BONDOUFLE AMC 1 / AIGLE FERTOISE 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

U15 F à 8 * Poule B**Match n° 54928219 * STE GENEVIEVE FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 54928220 * ETAMPES FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.



FMI NON PARVENUE DU 6 OCTOBRE 2025

Seniors F à 8

Match n° 54927973 * TROIS VALLEES FC 2 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 11 OCTOBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54927982 * ETAMPES FC 2 / STE GENEVIEVE FC 1 * Seniors F à 8

Match n° 54928109 * VILLABE ETS 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * U18 F à 8

Match n° 54928223 * VIRY CHATILLON ES 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * U15 F à 8 * Poule B

U18 F à 8

Match n° 54928107 * MAROLLES US 1 / TROIS VALLEES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 54928196 * BONDOUFLE AMC 1 / MONTGERON ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928224 * BRETIGNY FCS 1 / ST MICHEL FC 91 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Seniors F à 11 * D1

Match n° 5462349 du 18 octobre 2025

WISSOUS FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Courriel de la Mairie de WISSOUS.

Demande de WISSOUS FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h00.

Refus de VAL YERRES CROSNE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 54652314 remis au 1^{er} novembre 2025

WISSOUS FC 1 / EVRY FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de la Mairie de WISSOUS.

Demande de WISSOUS FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 10 janvier 2026.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission, la date du 10 janvier 2026 est un tour de Coupe.

La Commission reporte cette rencontre au 20 décembre 2025 à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54652348 du 18 octobre 2025

ST MICHEL FC 91 1 / BOISSY FC 91 1

Courriels de la LPIFF et de ST MICHEL FC 91.

En raison d'un match de Coupe de France Féminine pour les 2 équipes, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54652355 du 25 octobre 2025

ORSAY BURES FC 1 / PALAISEAU US 1

Demande d'ORSAY BURES FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 29 novembre 2025.

Refus de PALAISEAU US (rencontre de championnat à cette date).

Sans arrêté Municipal de fermeture, la Commission maintient la rencontre.

Seniors F à 8

Match n° 54927979 du 11 octobre 2025

COUDRAYSIEN FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Courriel de SACLAS MEREVILLE en date du 7 octobre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de SACLAS MEREVILLE US 1.

Match n° 54927980 du 11 octobre 2025

BOUSSY-QUINCY FC 1 / VIGNEUX FCO 1

Courriel et demande de BOUSSY-QUINCY FC de changement d'horaire via Footclubs, le 11 octobre 2025 pour jouer à 18h30.

Accord de VIGNEUX FCO par courriel.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour demande tardive.

Match n° 54927983 du 11 octobre 2025

TROIS VALLEES FC 2 / DOURDAN SPORTS 1

Demande de TROIS VALLEES FC de changement d'horaire via Footclubs, le 7 octobre 2025 à 20h05 pour jouer à 17h15.

Refus de DOURDAN SPORTS.

Demande de TROIS VALLEES FC de changement de date via Footclubs le 10 octobre 2025 pour jouer le 1^{er} novembre 2025.

Accord de DOURDAN SPORTS.

Demande traitée par le Secrétariat.



Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

TI 72h du 12 octobre 2025 à jouer à une date ultérieure

PARAY FC 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/A

Match remis du 5 octobre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

EVRY FC 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Matchs remis du 12 octobre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

IGNY AFC 3 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/B

LONGJUMEAU FC 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 3 / DRAVEIL FC 2 * D2/B du 19 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D2/B du 19 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h30.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / ORSAY BURES FC 1 * D1 du 19 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U18) pour jouer à 16h00 au parc des sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EVRY COURCOURONNES 1 / MASSY 91 FC 2 * D3/A du 19 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 17h00.

Match n° 53673353 du 21 septembre 2025

BREUILLET FC 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 2 octobre 2025 ayant dit match à jouer.

La Commission programme la rencontre au dimanche 26 octobre 2025.

Match n° 53714704 du 21 septembre 2025

ST VRAIN FC 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * D5/B

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre.

Courriel de MORSANG SUR ORGE FC.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre 2-4 pour MORSANG SUR ORGE FC.



Match n° 53711492 du 19 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / ULIS CO 2 * D2/A

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer aux ULIS.

Le match retour (n° 53711552) se déroulera à EPINAY SOUS SENART le 25 janvier 2026.

Match n° 53712514 du 19 octobre 2025

TREMLIN FOOT 1 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/A

Demande de TREMLIN FOOT d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53714710 du 12 octobre 2025

ANTILLAIS VIGNEUX 1 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D5/B

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Rapport du délégué. Remerciements.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe des ANTILLAIS VIGNEUX 1, entraînant le forfait général de l'équipe des ANTILLAIS VIGNEUX 1.

Amende réglementaire aux ANTILLAIS DE VIGNEUX.

L'équipe des ANTILLAIS VIGNEUX est retirée de la Coupe du District.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2025

D1

Match n° 53716638 * MORSANG SUR ORGE FC 5 / PAYS LIMOURS ENT 5

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

D2

Match n° 53716771 * STE GENEVIEVE FC 5 / PLATEAU SACLAY ES 5

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement de terrain via Footclubs

MENNECY CS 1 / LISSOIS FC 1 du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs
MNVDB FC 1 / BONDOUFLE AMC 1 du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs et courriel de MASSY ACADEMY
MASSY ACADEMY 1 / TREMLIN FOOT 1 du 18 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (rencontre Foot Entreprise à la même heure) pour jouer à 13h00.

Match n° 54962520 du 18 octobre 2025

WISSOUS FC 1 / ATHIS-MONS USO 1

Demande de WISSOUS FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h30.

Match n° 54962524 du 1^{er} novembre 2025

VIGNEUX FCO 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Courriels de VIGNEUX FCO et de la Mairie de VIGNEUX.

Demande de VIGNEUX FCO de changement de date via Footclubs.

Terrains fermés à la date de jeu.

La Commission inverse la rencontre (art. 7.4 du règlement de la Coupe U14).

Frais d'arbitrage à la charge de VIGNEUX FCO.

Pour info, MORSANG SUR ORGE FC dispute une rencontre de championnat le 18 octobre 2025.

Match n° 54962530 du 1^{er} novembre 2025

SAVIGNY FOOT CO 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Demande de SAVIGNY FOOT de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h30.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 27 SEPTEMBRE 2025

D1

Match n° 53722848 * EVRY FC 2 / MASSY ACADEMY 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Match n° 53723428 * GIF SFOC 1 / VIRY CHATILLON ES 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 53723429 * ULIS CO 2 / RIS ORANGIS US 3

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/C

Match n° 53723624 * VILLABE ETS 2 / VAL YERRES CROSNE 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/A

Match n° 54591531 * RIS ORANGIS US 4 / MILLY GATINAIS FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 4 OCTOBRE 2025

D1

Match n° 53722853 * MASSY ACADEMY 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI du 21 octobre 2025.

D2/B

Match n° 53723188 * VILLABE ETS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 53723191 * PARAY FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 13 octobre 2025 à 11h06.

Amende réglementaire à PARAY FC pour transmission tardive.

Match n° 53723192 * DOURDAN SPORTS 1 / VIGNEUX FCO 1 * D2/B

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



D3/B

Match n° 53723434 * RIS ORANGIS US 3 / GIF SFOC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/C

Match n° 53723627 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / PAYS LIMOURS ENT 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 10 octobre 2025 à 21h27.

Amende réglementaire à ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 11 OCTOBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53723000 * TREMLIN FOOT 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D2/A

Match n° 54606602 * MONTGERON ES 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C

D3/A

Match n° 53723337 * SOISY SUR SEINE AS 1 / ATHIS-MONS USO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D4/B du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au complexe Serge Dassault à VERT LE GRAND (terrain en herbe).

BOISSY FC 91 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D4/D du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Albert Batteux N° 2 (terrain en herbe).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIGNEUX FCO 3 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/A du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

VILLEMOISSON FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D4/D du 8 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.



Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / PARAY FC 3 * D4/B du 18 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (interclubs District) pour jouer à 15h00 au stade du Breuil N° 1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ATHIS-MONS USO 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D4/E du 18 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (lever de rideau de Coupe Nationale U18 F) pour jouer à 12h00.

Match n° 54604725 du 27 septembre 2025

MAROLLES US FC 1 / VILLEMOISSON FC 1 * D4/C

Reprise du dossier.

Courriel de MAROLLES US FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande à VILLEMOISSON FC le résultat de la rencontre pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 53723332 du 4 octobre 2025

STE GENEVIEVE FC 2 / ETAMPES FC 3 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel d'ETAMPES FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande au club visiteur et à l'arbitre de la rencontre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 53723633 du 11 octobre 2025

PAYS LIMOURS ENT 1 / COURCOURONNES FC 1 * D3/C

Demande de PAYS LIMOURS ENT de changement d'horaire via Footclubs, le 7 octobre 2025 à 20h30 pour jouer à 13h00.

Accord de COURCOURONNES FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PAYS LIMOURS ENT pour demande tardive.

Match n° 53723336 du 11 octobre 2025

IGNY AFC 1 / MASSY 91 FC 3 * D3/A

Courriel de MASSY 91 FC.

La Commission demande le résultat de la rencontre à l'arbitre et au club d'IGNY AFC pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 54604737 du 11 octobre 2025

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / MAROLLES US FC 1 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de MAROLLES US FC 1.

Amende réglementaire à MAROLLES US FC.



Match n° 54604740 du 11 octobre 2025

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / VIRY CHATILLON ES 3 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 3.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Match n° 54605058 du 15 novembre 2025

ULIS CO 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite au report de la rencontre des ULIS du 4 octobre 2025, l'équipe U14 D1 n'ayant pas purgé sa suspension de terrain (voir PV du 19 août 2025).

La Commission demande au club des ULIS CO de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **4 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

Match n° 54605058 du 15 novembre 2025

MENNECY CS 3 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/E

Reprise du dossier.

Suite au désengagement de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 2, l'équipe de MENNECY CS 3 est exempt le 11 octobre 2025.

La Commission demande au club de MENNECY CS de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **4 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

Match n° 54604773 du 22 novembre 2025

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D4/D

Demande de SACLAS MEREVILLE US d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 à MEREVILLE.

Le match retour (n° 54604839) se déroulera à ST GERMAIN LES ARPAJON le 21 février 2026 à 16h00.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 4 OCTOBRE 2025

D1

Match n° 53720259 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



D2

Match n° 53722580 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / BRUNOY FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 11 octobre 2025 à 11h48.

Amende réglementaire à GRIGNY FOOTBALL 91 pour transmission tardive.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

MENNECY CS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D2 du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Alexandre Rideau 2 (terrain synthétique).

VILLEBON SPF 1 / BREUILLET FC 1 * D2 du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au complexe sportif Saint Exupéry N° 2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

FLEURY 91 FC 2 / MNVDB FC 1 * D2 du 18 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade Auguste Gentelet N°2 (terrain synthétique).

Match n° 53720255 du 27 septembre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 1 / MASSY 91 FC 2 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 21 octobre 2025.

COUPE ESSONNE U16

FMI NON PARVENUES DU 12 OCTOBRE 2025

Match n° 54962275 * VIRY CHATILLON ES 1 / VILLEMORISSON FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

Match n° 54962279 * VERRIERES LE BUISSON 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Courriel de PAYS LIMOURS ENT.

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 54962277 du 12 octobre 2025

ST MICHEL FC 91 1 / COURCOURONNES FC 1

Lecture FMI.



Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 1.

Amende règlementaire à COURCOURONNES FC.

Frais d'arbitrage à la charge de COURCOURONNES FC (art.17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de ST MICHEL FC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 54962287 du 12 octobre 2025

BREUILLET FC 1 / PLATEAU SACLAY ES 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de PLATEAU SACLAY ES 1.

Amende règlementaire à PLATEAU SACLAY ES.

Frais d'arbitrage à la charge de PLATEAU SACLAY ES (art.17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de BREUILLET FC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2025

D2/B

Match n° 53719758 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / STE GENEVIEVE FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 53719759 * SAVIGNY FOOT CO 1 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 12 octobre 2025 à 10h28.

Amende règlementaire à SAVIGNY FOOT CO pour transmission tardive.

D3/B

Match n° 53720027 * STE GENEVIEVE FC 2 / JUVISY ACADEMIE

Reprise du dossier.

Courriel de STE GENEVIEVE FC nous informant que l'arbitre a gardé la feuille de match papier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match à l'arbitre pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Match n° 54582269 * COURCOURONNES FC 1 / GRIGNY FOOTBALL 91

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Demande de changement de terrain via Footclubs

MONTGERON ES 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/D du 19 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre de Coubertin 1 (terrain en herbe).

Demands de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

STE GENEVIEVE FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B du 19 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

VILLEMOISSON FC 1 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/D du 2 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3/A du 19 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 12h00.

Match n° 54584056 du 19 octobre 2025

DOURDAN SPORTS 2 / VILLEMOISSON FC 1 * D4/D

Demande de DOURDAN SPORTS de changement de date via Footclubs demandant d'avancer la rencontre au 12 octobre 2025.

Sans l'accord du club adverse, et au vu du motif invoqué (deux matchs à la même heure)

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2025

D2/B

Match n° 53718915 * VIRY CHATILLON ES 1 / SOISY SUR SEINE AS 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/C

Match n° 54577000 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / ATHIS-MONS USO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 octobre 2025.

BALLANCOURT/ITTEVILLE (500646) * U18 D3/C

Lecture du dossier de la Commission Régionale de Discipline du 13 octobre 2025.



Ladite Commission décide d'infliger un retrait de 5 points ferme à l'équipe U18 de BALLANCOURT-ITTEVILLE au classement 2025/2026.

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/B du 19 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Donjons 1 (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D2/B du 19 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Match n° 54576996 du 5 octobre 2025

GIF SFOC 1 / VIGNEUX FCO 1 * D3/C

Reprise du dossier.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 21 octobre 2025.

Match n° 53718697 du 19 octobre 2025

BRETIGNY FCS 2 / ST MICHEL FC 91 1 * D1

Demande de BRETIGNY FCS de changement de date via Footclubs pour jouer le samedi 18 octobre 2025 à 16h.

Refus de ST MICHEL FC 91.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT VETERANS

Match n° 53717750 du 11 octobre 2025

MASSY FC 91 2 / MENNECY CS 2 * D3/B

Courriel de MASSY 91 FC de demande de changement de terrain le 10 octobre 2025.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MASSY FC 91 pour non-utilisation de Footclubs.

Match n° 53717351 du 19 octobre 2025

VILLABE ETS 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A

Arrêté Municipal de fermeture du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

La Commission demande au club de VILLABE ETS de trouver un terrain de repli et d'en informer le District.

Match n° 53717387 du 18 janvier 2026

TROIS VALLEES FC 1 / VILLEMOISSON FC 1 * D2/Z

Demande de VILLEMOISSON FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de TROIS VALLEES FC.

Au vu du motif invoqué par TROIS VALLEES FC (match +45 ans au retour pour TROIS VALLEES FC).

La Commission maintient la rencontre à BRUYERES LE CHATEL.



Match n° 53718027 du 19 octobre 2025

TOURNELLES CONCY 1 / CHALO ST MARS BOUTERVIL 1 * D4/A

Demande de TOURNELLES CONCY d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera au stade municipal à BOUTERVILLIERS (terrain en herbe).

Le match retour (n° 53718067) du 25 janvier 2026 se déroulera à TOURNELLES CONCY.

+45 ANS

Match remis du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

WISSOUS FC 4 / VILLABE ETS 4 * Poule A

Matches remis du 5 octobre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

COUDRAYSIEN FC 4 / VILLEJUST AVENIR 4 * Poule D

SO VERTOIS 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule E

Demande de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 4 / FLEURY 91 FC 4 * Poule A du 19 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Match n° 54571044 remis au 12 octobre 2025

OLLAINVILLE AS 4 / MASSY 91 FC 4 * Poule A

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie d'OLLAINVILLE reçu le vendredi 10 octobre 2025 à 13h50.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54571048 du 19 octobre 2025

VILLEBON SPF 4 / VILLABE ETS 4 * Poule B

Demande de VILLEBON SPF de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 19 octobre 2025.

+55 ANS

Matches remis du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

MORANGIS CHILLY FC 6 / PAYS LIMOURS ENT 6 * Poule A

TOURNELLES CONCY 6 / MILLY GATINAIS FC 6 * Poule C



Match remis du 5 octobre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

BOUSSY-QUINCY FC 6 / VILLEMOISSON FC 6 * Poule C